



ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

QUESTIONS ET REPONSES

1. Qu'est-ce que l'éducation aux droits humains ?

L'éducation aux droits humains est une démarche que tout un chacun, partout et à n'importe quel âge, peut entreprendre pour s'informer sur ses droits humains (et ceux des autres) ainsi que sur la manière de les revendiquer. Elle permet aux gens d'acquérir les compétences nécessaires et de se mettre en condition pour promouvoir l'égalité, la dignité et le respect à l'échelle locale, nationale et internationale.

3. Pourquoi éduquer aux droits humains ?

Nous estimons que l'éducation aux droits humains joue un rôle essentiel dans la lutte contre les causes profondes des atteintes aux droits fondamentaux.

En créant un environnement propice à la pensée critique, nous offrons aux gens la possibilité de réfléchir à leurs valeurs et à leurs opinions et, au bout du compte, de revoir leur comportement.

Cela permet de prévenir les violations des droits humains, de lutter contre la discrimination, de promouvoir l'égalité et d'encourager la participation aux prises de décision.

5. Quel impact l'éducation aux droits humains a-t-elle ?

L'éducation aux droits humains donne aux gens la capacité de faire valoir leurs droits.

Elle permet aux personnes investies de l'autorité de connaître leurs responsabilités.

Elle consolide le mouvement de défense des droits humains en mettant en relation des personnes qui partagent les mêmes valeurs et en leur donnant les moyens de contribuer à la promotion des droits humains à l'échelle locale, nationale et internationale.

2. Quel type d'éducation aux droits humains Amnesty International propose-t-elle ?

Nous travaillons sur le terrain, dans les établissements scolaires, les universités et les structures professionnelles pour sensibiliser les gens aux droits humains, approfondir leurs connaissances et leur permettre d'acquérir des compétences, des valeurs et une disposition d'esprit afin qu'ils puissent respecter et promouvoir les droits humains dans leur vie et dans leur cadre professionnel.

4. Existe-t-il une obligation d'éduquer les gens aux droits humains ?

Oui. Tout le monde a le droit de posséder, de demander et d'obtenir des informations sur l'ensemble des droits humains et des libertés fondamentales, et doit avoir accès à l'éducation et à la formation aux droits humains.

Les gouvernements sont tenus de veiller à ce que leurs citoyens soient en mesure de s'informer sur leurs droits humains. Il s'agit d'une garantie inscrite dans plusieurs textes internationaux, régionaux et nationaux.

6. Y a-t-il un âge minimum pour s'informer sur les droits humains ?

Non. Tout le monde a le droit de connaître et de faire valoir ses droits fondamentaux à tout âge.

Nous estimons que toute personne, quel que soit son âge, doit avoir son mot à dire en toutes circonstances sur les questions liées à la jouissance de ses droits humains, à l'échelon local d'abord, puis national. C'est nécessaire pour veiller à ce que les gouvernements tiennent leurs engagements et pour pouvoir entrer en contact avec des gens du monde entier en vue de créer, partout dans le monde, des sociétés respectueuses des droits.



7. Tout le monde peut-il devenir éducateur aux droits humains ?

Oui. Tout le monde peut éduquer et se sensibiliser aux droits humains.

Un éducateur* aux droits humains gagne en efficacité lorsqu'il se sert de méthodes d'animation et de participation pour créer un environnement d'apprentissage constructif favorisant la liberté d'expression et l'esprit critique.

Amnesty International a adopté des méthodes d'apprentissage fondées sur l'inclusion, la participation et la démocratie, qui respectent les droits des éducateurs comme des apprenants afin que l'éducation aux droits humains leur donne des moyens d'agir. Notre approche repose sur la démultiplication et l'apprentissage entre pairs, ce qui permet aux éducateurs d'acquérir les compétences nécessaires pour donner à d'autres les moyens d'agir.



« Je me vois comme une éducatrice. À travers les ateliers que j'anime, j'essaie de semer le changement. Je suis le présent, mais j'essaie de changer les choses pour l'avenir. Même si je ne verrai pas moi-même ce changement, je sais que les générations futures le verront. » *Yoshi Garcia, jeune militante salvadorienne.*

9. Qui vous finance ?

Amnesty International est financée par des donateurs privés : des citoyens ordinaires qui font des dons réguliers ou versent une cotisation.

Par ailleurs, l'éducation aux droits humains bénéficie de financements publics versés à l'issue d'une procédure d'approbation rigoureuse visant à s'assurer que notre indépendance et notre impartialité sont préservées dans tous nos domaines d'action.

8. L'éducation aux droits humains est-elle utile quand des personnes n'ont pas accès à certaines choses essentielles, comme la nourriture et l'eau potable ?

Oui. L'éducation aux droits humains permet aux victimes de violations des droits humains de demander des comptes aux personnes investies de l'autorité, aux entreprises et aux États.

Elle peut entraîner un changement durable sur le long terme et mettre fin au cercle vicieux de la dépendance qui peut se former lorsque des violations, comme le fait de ne pas donner accès à la nourriture et à l'eau potable, ne sont pas considérées comme des atteintes aux droits humains.



10. Comment participer ?

Nous pensons que savoir, c'est pouvoir, et que vous avez le potentiel d'empêcher et de combattre les violations de vos droits et de ceux des autres.

Contactez votre bureau local d'Amnesty International pour en savoir plus sur les possibilités qui s'offrent à vous en matière d'éducation aux droits humains.

Vous trouverez également des outils d'éducation aux droits humains en plusieurs langues sur le site www.amnesty.org/fr